

AXELLE BRIX INSTITUT

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

A la fin de la formation, il vous sera remis une attestation des acquisitions de compétences, une attestation de réalisation de formation et une attestation de fin de formation.

ATTENTION

Le terme de CERTIFICAT est réservé aux titres référencés sur France Compétences au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et au Répertoire Spécifique (RS)

Le terme de DIPLÔME est lui réservé à l'État et correspond aux « Diplômes d'État », par exemple : Licence, Master, CAP, etc.

Malgré tout, **les documents qui vous sont remis font foi et vous pouvez donc les faire valoir dans votre activité.**